



# PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 Mars 2024

Le 26 Mars 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT SIMON, se sont réunis à 20h30 à la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CALMON, Catherine PRUNET, Sébastien VAYSSIÉ, Béatrice MOREL, Pascale ARETS, Nicole BROQUERIE, Alexandre FRAYSSE, Frédéric OLIVIER, Yannick VILLEPONTOUX.

ETAIENT ABSENT EXCUSÉ : Michel LAFFERRAIRE, Nicolas HODIN.

Monsieur le Maire Patrick CALMON préside la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Béatrice Morel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès- verbal du 5 Février 2024**

Le procès- verbal du 5 Février 2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

#### **2. Achat de matériel pour l'agent technique.**

Le nouvel agent technique, Anaïs DELMAS a fait une demande d'achat de matériel : Taille haie ; perche élagueuse. L'achat d'un compresseur est également nécessaire.

Un crédit de 1800€ est voté à l'unanimité pour l'ensemble de ses besoins.

L'achat d'un véhicule d'occasion est toujours d'actualité

#### **3 Validation 25% du budget d'investissement 2023 pour 2024**

Sur les conseils de la trésorerie, le conseil donne à l'unanimité une autorisation de paiement dans la limite de 25% du budget investissement dans l'attente du vote du budget.

#### **4. Organisation de la prochaine journée citoyenne**

La prochaine journée citoyenne a été fixée au samedi 15 juin. Il est prévu de terminer le mur d'enceinte du lac de Carcoum.

D'autres travaux seront réalisés et seront précisés ultérieurement.



## **5. Demande de subvention : REISSA, Club de foot de Lacapelle Marival, associations des secrétaires de Mairie du Lot, autres....**

- Les restos du cœur : Une subvention de 100€ est votée à l'unanimité. Il est précisé que nous continuons à assurer certains trajets pour la banque alimentaire.
- L'ADAR : Il est convenu de ne pas donner suite à la demande de subvention.
- Le Musée de la résistance : Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande de subvention cette année.
- L'Association des secrétaires de Mairie : Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande de subvention.
- L'Élan Marivalois : Une subvention de 50€ a été votée à l'unanimité en soutien à l'activité sportive.
- L'Association « Un pas vers l'autre » (EHPAD La miséricorde de Lacapelle) : Il est convenu de ne pas donner suite à la demande de subvention.
- L'Association Reissa : L'appel de fonds a été lancé pour 2024 à hauteur de 4€ par habitant. Il s'avère qu'un règlement de 772€ en 2023 a été effectué 2 fois. Pour corriger cette erreur, il est prévu de ne rien verser cette année.

## **6. Validation des taux de fiscalité**

Compte tenu de l'augmentation mécanique chaque année de l'assiette de base dans le calcul des taxes sur le bâti, le non bâti et sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Il a été décidé de ne pas augmenter cette année le taux communal pour ces 3 taxes. Il sera cependant important de prévoir une augmentation modérée l'année prochaine au risque de voir les ressources de la commune diminuer.

## **7. Organisation commémorations du 11 novembre 2024 : repas, organisation, livre...**

Le groupe mémoriel mis en place cette année avec les membres du comité d'animation et avec des habitants de la commune travaille autour de la vie des soldats de Saint Simon tombés lors des 3 dernières guerres (1870-71 ; 1914-1918 ; 1939-1945). La réalisation d'un livret regroupant le fruit de ces recherches est en cours.

De plus, une demande de reconnaissance « Mort pour la France » pour 2 soldats : Marius Vayssié et Joseph Depeyrot a été demandée à l'ONAC (Office national des Anciens Combattants)

Il est prévu d'organiser autour du 11 novembre prochain plusieurs manifestations, :

- Une conférence le 8 novembre
- Une exposition durant le week-end.
- La commémoration aura lieu l'après-midi du 11 novembre avec la présence du Souvenir Français et la présence probable d'une délégation militaire.
- Le conseil est favorable à l'organisation d'un repas traditionnel le 11 novembre midi (avec participation des habitants) autour de cet événement mémoriel.

## **8. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS**

Le conseil accepte à l'unanimité la redevance d'ENEDIS de 239€ correspondant à la redevance d'occupation du domaine.



## 9. Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, un courrier va être envoyé à tous les habitants des résidences principales et secondaires de la commune, afin de pouvoir établir avec précisions les éléments demandés.

Certains habitants recevront également un courrier de rappel concernant leurs Obligations de Débroussaillage (OLD)

La commune a été sectorisée et une réflexion est en cours pour monter une équipe de relais de quartiers.

## QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'attribution de la mention « Mort pour la France » pour Messieurs Joseph Depeyrot et Marius Vayssié (détaillée plus haut).
- Les demandes de subvention pour la rénovation du patrimoine vernaculaire ont été envoyées en mars 2024 au Grand Figeac. Les demandes concernent cette année, les puits (rond et fontaine) et le soubassement du lac du Mas de la Vit.
- La date de la journée humanitaire d'ALA (Actions Locales Associatives) aura lieu cette année le 9 juin 2024 à Cambes.
- L'adhésion au CAUE pour la somme de 80€ a été renouvelée.
- La parcelle 380 de 700m<sup>2</sup> environ sur la commune est mise en vente par un particulier. Après réflexion, le conseil ne souhaite pas acquérir cette parcelle, mais serait sensible à ce que le passage soit maintenu comme actuellement.
- Lecture de la lettre d'une habitante.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'ayant été demandée, le président de la séance, Patrick CALMON clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15

Le président

La secrétaire